

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2021 Session Ordinaire
--	---

L'an deux mil vingt et un, le mardi 2 février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 29 janvier 2021	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 11	Quorum : 4

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	P	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	
11 - M. Séric DAGRON	Conseiller municipal	P	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie Rigoulot est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

I-Délibérations

Délibération N° 7 / 2021

Travaux de voirie 2021 – Choix du maître d'œuvre – Lancement du marché

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux de voirie entrepris depuis 2019, M. le Maire présente au conseil municipal, les travaux prévus pour la 3^{ème} année consécutive. Il s'agit du reprofilage général de la rue de Bretagne ainsi que de l'intersection entre la voie communale N°1 et de la rue de la Libération. Le montant de ces travaux a déjà été estimé par « Eure-et-Loir Ingénierie ».

Comme les autres années, la commune sollicite « Eure-et-Loir Ingénierie », pour la maîtrise d'œuvre, avant de lancer le marché.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'effectuer les travaux de reprofilage général de la voirie, rue de Bretagne et à l'intersection entre la voie communale N°1 et de la rue de la Libération.
- **SOLLICITE** l'assistance « d'Eure et Loir Ingénierie » pour une mission de maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer le marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 8 / 2021

Achat d'un nouveau tracteur tondeuse

En remplacement de l'ancien matériel deux devis ont été demandés, en voici le détail :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
LHERMITE Équipement-Loisir Tracteur Kubota BX231 D	13 000,00 €	15 560,00 €
MESLARD Motoculture Tracteur ISEKI 23CV	11 400,00 €	13 680,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de **MESLARD Motoculture** pour un montant de **11 400,00 € HT** soit **13 680,00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 9 / 2021

Achat et installation d'un columbarium au cimetière

Le conseil municipal a décidé de l'installation d'un columbarium lors des réunions précédentes, deux devis ont été demandés, un à l'entreprise OGF (Marbrerie Denèque) et le second aux Ets Broka.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis des **Ets BROKA** pour un montant de **3 741,67 € HT** soit **4 490,00 € TTC**, comprenant l'installation d'une stèle de dispersion et de deux cases pouvant contenir 4 concessions de 2 urnes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 10 / 2021

Installation d'une aire de jeux pour les plus jeunes enfants

Suite à la décision du conseil d'installer une aire de jeux pour les plus petits, à côté du city-stade, deux devis ont été reçus et présentés au conseil :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Agorespace	11 740,00 €	14 088,00 €
Husson	14 055,40 €	16 866,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis d'**AGORESPACE** pour un montant de **11 740,00 € HT** soit **14 088,00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 11 / 2021**Création d'un réseau d'eaux pluviales dans le prolongement de la Grande rue**

Chartres Métropole nous a confirmé que les travaux de changement de canalisation d'eau potable dans la Grande rue, du N°24 d'un côté, jusqu'à la ferme du Moulin de l'autre côté, étaient programmés cette année, sauf imprévu.

La commune souhaite profiter de ces travaux pour créer dans la même tranchée, avec une sur largeur, un réseau d'eaux pluviales du N°24 au N°32. Il est prévu la pose d'un caniveau le long des maisons (60mètres).

Afin de bien synchroniser les deux chantiers il est indispensable que la commune choisisse la même entreprise que Chartres Métropole. C'est pourquoi il est préférable que la société EIFFAGE soit retenue puisque c'est elle qui réalisera les travaux pour le compte de l'Agglo.

D'autre part, de manière provisoire, le seuil de dispense de mise en concurrence et publicité est passé à 70 000 € HT jusqu'au 10 juillet 2021 inclus (décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020). Cela exonère la commune de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de la société **EIFFAGE Énergie Systèmes** pour un montant de **59 269,60 € HT** soit **71 123,52 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 12 / 2021**Reprise des balustres du mur devant les logements communaux**

L'état du mur se dégrade de plus en plus et fait craindre sont effondrement car les briques sont descellées par endroit. Deux devis ont été demandés :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
EURL JP Maçonnerie	10 237,00 €	11 260,70 €
Didier CHOTTEAU Maçonnerie générale Main d'oeuvre : 3 802,00 € Fournitures : 1 722,00 €	5 524,00 €	5 524,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de **Didier CHOTTEAU** pour un montant total de **5 524,00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 13 / 2021**Remplacement du dessus du mur de clôture, devant l'église**

Le conseil municipal a envisagé de restaurer le dessus du mur de clôture devant l'église, le long de la route. Deux devis ont été demandés, l'un à « l'EIRL LEBRETON », l'autre à l'entreprise individuelle « Didier Chotteau ».

Après réflexion, le conseil revient sur sa décision d'effectuer ces travaux car il souhaiterait plutôt abattre le mur afin de créer des places de parking en épi. Une étude sur la faisabilité va être lancée.

Délibération N° 14 / 2021**Aménagement autour du monument aux morts**

Des pavés de rue qui avait été récupérés dans la cour de la mairie en 2019 sont toujours en stock. Le conseil municipal souhaite les poser devant et autour du Monument aux Morts. Deux devis ont été reçus :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
EIRL LEBRETON	3 534,96 €	4 241,95 €
Didier CHOTTEAU Maçonnerie générale	3 961,00 €	3 961,00 €

Mme Isabelle Denis, conseillère municipale, pouvant avoir un parti pris dans cette affaire puisque l'entreprise EIRL LEBRETON est dirigée par son fils, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de « **EIRL LEBRETON** » pour un montant de **3 534,96 € HT soit 4 241,95 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 15 / 2021

Création d'un massif paysagé le long de l'allée de l'église

Il avait été décidé dans les réunions précédentes de supprimer les hortensias le long de l'allée de l'église car ils dépérissent en plein soleil, et de les remplacer par des plantes plus résistantes. L'Entreprise « Duret Espaces Verts » a été consultée afin de faire une proposition. Elle nous a fait parvenir un devis pour un montant de 3 403,35 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de « **DURET ESPACES VERTS** » pour un montant de **2 883,93 € HT soit 3 403,35 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 16 / 2021

Aménagement d'une aire de pique-nique avec un point d'eau pour la Véloscénie Paris-Le Mont St Michel

Partant du constat que le parcours de la Véloscénie Paris-Le Mont St Michel traverse notre commune et qu'il est de plus en plus fréquenté, surtout pendant l'été, le conseil municipal avait envisagé de mettre en place une aire de pique-nique à l'angle de la rue de l'Arche et de La Grande Rue, près des Marronniers.

Plusieurs devis ont été demandés pour l'installation d'une table de pique-nique avec des bancs, d'une poubelle, d'une fontaine, d'un raccordement au réseau d'eau potable et pour la pose de la fontaine.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
CmEau pour la création d'un branchement d'eau potable	928,50 €	1 114,20 €
ADEQUAT (Table, Poubelle, Fontaine)	1 689,33 €	2 027,20 €
AF Plomberie Chauffage (Pose et branchement de la fontaine)	399,00 €	478,80 €
Totaux :	3 016,83 €	3 620,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter l'ensemble des devis présentés pour un montant total de **3 016,83 € HT soit 3 620,20 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 17 / 2021

Demande de subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

Vu le règlement du Fonds départemental d'investissement du Conseil départemental adopté le 14 décembre 2020,

Considérant les projets d'investissement de la commune de Sandarville en 2021,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter, auprès du Conseil départemental, des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021, pour un montant total de 37 668,11 €, sur les investissements suivants :

Libellé	Montant HT des travaux estimé	Montant des subventions demandées (30%)
Réseau d'eaux pluviales dans la Grande Rue	59 269,60 €	17 780,88 €
Reprofilage général de voirie communale (estimé par ELI)	25 693,22 €	7 707,97 €
Achat et pose d'une aire de jeux pour les jeunes enfants	11 740,00 €	3 522,00 €
Achat d'un tracteur tondeuse	11 400,00 €	3 420,00 €
Reprise des balustres du mur devant les logements communaux	5 524,00 €	1 657,20 €
Pose camera de video-protection au City-stade	4 656,91 €	1 397,07 €
Columbarium	3 741,67 €	1 122,50 €
Aménagement autour du monument aux morts en pavés de rue	3 534,96 €	1 060,49 €
Totaux :	125 560,36 €	37 668,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'obtention de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement, auprès du Conseil Départemental, pour un montant total de 37 668,11 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 18 / 2021

Demande de subvention sur le Fonds de concours de Chartres Métropole

La liste des travaux d'investissement sur l'année 2021 étant définie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du Fonds de concours.

Vu les dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le versement de Fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, afin de financer la réalisation d'un équipement ;

Vu les dispositions du même article, que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant les investissements suivants, prévus sur l'année 2021 :

- Réseau d'eaux pluviales dans la Grande Rue
- Reprofilage général de voirie communale (estimé par ELI)
- Achat et pose d'une aire de jeux pour les jeunes enfants
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Reprise des balustres du mur devant les logements communaux
- Pose camera de video-protection au City-stade
- Columbarium
- Aménagement autour du monument aux morts en pavés de rue
- Aménagement aire de pique-nique sur le passage de la véloscénie
- Plantations allée du cimetière

La commune de Sandarville, maître d'ouvrage, sollicite une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole, sous la forme de Fonds de concours définie à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre des dépenses d'investissement.

Cette participation financière est fixée à 35 % du montant HT des investissements si ceux-ci bénéficient du Fonds Départemental d'investissement (30%) ou à 50 % maximum du montant HT des investissements si ceux-ci ne bénéficient d'aucun autre financement tiers, soit un montant de 48 577,68 € conformément au plan de financement suivant :

DÉPENSES			FINANCEMENT				
Dépenses d'investissement	HT	TTC	FDI 30 % du HT	FCTVA 16,404 % du TTC	Fonds de concours taux sur HT	Montant Fonds de concours	Reste à charge
Réseau d'eaux pluviales dans la Grande Rue	59 269,60 €	71 123,52 €	17 780,88 €	11 667,10 €	35,00 %	20 744,36 €	20 931,18 €
Reprofilage général de voirie communale (estimé par ELI)	25 693,22 €	30 831,86 €	7 707,97 €	5 057,66 €	35,00 %	8 992,63 €	9 073,61 €
Achat et pose d'une aire de jeux pour les jeunes enfants	11 740,00 €	14 088,00 €	3 522,00 €	2 311,00 €	35,00 %	4 109,00 €	4 146,00 €
Achat d'un tracteur tondeuse	11 400,00 €	13 680,00 €	0,00 €	2 244,07 €	50,00 %	5 700,00 €	5 735,93 €
Reprise des balustres du mur devant les logements communaux	5 524,00 €	5 524,00 €	1 657,20 €	0,00 €	35,00 %	1 933,40 €	1 933,40 €
Pose camera de video-protection au City-stade	4 656,91 €	5 588,29 €	1 397,07 €	916,70 €	35,00 %	1 629,92 €	1 644,60 €
Columbarium	3 741,67 €	4 490,00 €	1 122,50 €	736,54 €	35,00 %	1 309,58 €	1 321,38 €
Aménagement autour du monument aux morts en pavés de rue	3 534,96 €	4 241,95 €	1 060,49 €	695,85 €	35,00 %	1 237,24 €	1 248,38 €
Aménagement aire de pique-nique sur le passage de la véloscénie	3 016,83 €	3 620,20 €	0,00 €	593,86 €	50,00 %	1 508,42 €	1 517,92 €
Plantations allée du cimetière	2 883,96 €	3 403,35 €	0,00 €	558,29 €	49,00 %	1 413,14 €	1 431,92 €
Totaux :	131 461,15 €	156 591,18 €	34 248,11 €	24 781,06 €		48 577,68 €	48 984,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE SOLLICITER** une participation financière auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole pour les investissements de l'année 2021, d'un montant de 48 577,68 € sous forme d'un Fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 19 / 2021

Modification des dimensions de l'emplacement des cavurnes au cimetière

La délibération du 17 juin 2003 portant sur la création d'emplacements pour des cavurnes au cimetière de la commune avait défini une surface de 0,90m x 1,30m pour chaque concession. Renseignements pris auprès de professionnels du secteur, il s'avère que ces dimensions ne sont pas adaptés à la taille des monuments. Il serait préférable que chaque emplacement soit dimensionné par une largeur et une longueur de 1m.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier la délibération du 17 juin 2003 dans le sens que les nouvelles dimensions des emplacement des cavurnes feront désormais **1 mètre x 1 mètre** au lieu de 0,90 x 1,30m

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire ,
Paul BINEY